ministère de l'éducation nationale

DSDEN : GUYANE

Le Recteur de l'Académie de GUYANE

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1er : Les 44 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM GRIS	MONIQUE	E.P.PU ANTECUME PATA VILLAGE ANTECUME PATA 97370 MARIPASOULA
M. VUONG	ALAIN	RECTOR ACADEMIE DE LA GUYANE ROUTE DE BADUEL 97306 CAYENNE CEDEX
MM WILLIAM DEVARIEUX	MARIE AGNES	E.E.PU GAETAN HERMINE RUE RENE BARTHELEMY - RONJON 97300 CAYENNE
MM MERIDA	JULIANA CLAIRE	CLG CONCORDE - MAURICE DUMESNIL RESIDENCE CONCORDE 97351 MATOURY
MM BERNETEL	VALERIE	SEP LPO LYC METIERS HOTELLERIE ET ROUTE DE MONTABO 97304 CAYENNE CEDEX
MM SADIKALAY CELESTIN	YOLAINE	E.E.PU ELIETTE DANGLADES RUE BOUGAINVILLIERS 97300 CAYENNE
M. CLEMENTE	MICHEL	E.E.PU RAYMOND RIBAL 46 AVENUE PRIPRI DE SOULA 97355 MACOURIA TONATE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM TAREAU JEAN-CHARLES	PAULETTE	E.M.PU RAYMOND RIBAL 46 AVENUE PRIPRI DE SOULA 97355 MACOURIA TONATE
MM CLET	MARIE-ALINE	E.P.PU SERGE ADELSON 1 BIS RUE MOMBIN 97355 MACOURIA TONATE
M. RAVET	JOEL	E.P.PU MAUD NADIRE AVENUE JUSTIN CATAYEE 97355 MACOURIA TONATE
MM THOR YANG	YIA	E.P.PU DE CACAO BOURG DE CACAO 97352 ROURA
MM HORTH	JULIETTE	E.P.PU MAUD NADIRE AVENUE JUSTIN CATAYEE 97355 MACOURIA TONATE
M. FULGENCE	PATRICK	E.P.PU ELISE GIFFARD 50 BOULEVARD DE LA LIBERTE 97320 ST LAURENT DU MARONI
MM LE GALL	KARINE	E.E.PU SAVANE RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR 97372 KOUROU CEDEX
M. NUGENT	FRANCIS	E.E.PU MICHELLE PONET RUE LIONEL BACE 97355 MACOURIA TONATE
MM NOUAILLAC HONORIN	ALEXANDRA	
MM SILBANDE	INGRID	
MM YZEROS	MARIE-CHRISTINE	E.E.PU LEOPOLD HEDER ALLEE LAVALIERE RUE AUGUSTE BOUD 97300 CAYENNE
M. GONZALBO	GUILLAUME	E.P.PU RUDOLPH BISWANE RUE MILIEN VILLAGE BALATE 97320 ST LAURENT DU MARONI

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM ROBLES DE ZORDO	MARIE-LOUISE	E.E.PU GAETAN HERMINE RUE RENE BARTHELEMY - RONJON 97300 CAYENNE
MM BOUZIGUES	MAGALI	
MM ANSELME BAGUET	CORINNE	
MM LAVILLE	GHISLAINE	IEN A.S.H. - HANDICAP 6011 ROUTE DE BADUEL 97392 CAYENNE CEDEX 2
M. BRILLANT	OLIVIER	E.P.F. ERNEST RENAN (M,E) 1 RUE DE LA PIE OASIS CASABLANCA 20100
MM BRIQUET	MARTINE GERTRUD	E.E.PU IRACOUBO 2 RUE EDMAR LUTRY 97350 IRACOUBO
MM PARSEMAIN	MICHELINE	E.M.PU EMILE GENTILHOMME AVENUE TROPICANA 97354 REMIRE MONTJOLY
MM MARTIN	BERNADETTE	SEGPA CLG CONCORDE MAURICE DUMESNIL CHEMIN MORTIUM PK 0.05 97351 MATOURY
MM MARTHELY GOLITIN	GILBERTE	E.P.PU ROSETTE DESBONNES ROUTE STOUPAN 97351 MATOURY
MM DOMINGUEZ VALLE LAURENT	VENISE	ZR ZONE BRIGADE BANALISEE
MM MARBOT NARCISSE	PAULE GREGOIRE	E.M.PU MONT-LUCAS 409 CHEMIN I.M.E.D ROUTE DE BADU 97300 CAYENNE
MM ELIMA	MARIE CLAUDE	ZR ZONE BRIGADE BANALISEE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM BOUAOULO	MARIE JOSEE	E.P.PU ULRICH ROBEIRI 13 AVENUE FELIX EBOUE 97351 MATOURY
MM BENOIT BRAGANCE	LIANE	E.P.PU CAMOPI BOURG DE CAMOPI 97330 CAMOPI
MM SABAYO	JEANNINE	E.M.PU MAN TINA RUE LEONCE RAMA 97360 MANA
MM MONDESIR	PATRICIA ANNIE	E.E.PU HENRI AGARANDE CITE CHATENAY 97300 CAYENNE
MM DEDE WILLIAM	MYLENE	E.E.PU JACQUES LONY ALLEE DES CROTONS 97354 REMIRE MONTJOLY
MM ROBO	FANTA	SEGPA CLG AUGUSTE DEDE LIEU-DIT MOULIN A VENT 97354 REMIRE MONTJOLY
MM TELASCO CLET	HENRIETTE	ZR ZONE BRIGADE BANALISEE
MM CHATENAY FELICITE	FANNY	E.M.PU HENRI AGARANDE CITE CHATENAY III 97300 CAYENNE
MM HENRY	MIREILLE	E.E.PU DOCTROVEE SOLANGE HULIC 18 RUE DESIRE TINAULT PADDOCK 97320 ST LAURENT DU MARONI
MM MARGUERITE	SUZIE GILBERTE	E.M.PU SAINT-ANGE METHON RUE DES FRERES FARLOT 97354 REMIRE MONTJOLY
MM FARESCOUR	CATHERINE AUBER	E.P.PU ULRICH ROBEIRI 13 AVENUE FELIX EBOUE 97351 MATOURY
MM VARDIN SIOUNANDAN	JULIE SIMONE	E.M.PU MAXIMILIEN SABA 8 RUE DES CAVALIERS 97310 KOUROU

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : GUYANE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM AKE	ASSERAI VERONIQ	E.E.PU EDMARD MALACARNET RUE MOUCAYA 97300 CAYENNE

Pour le Recteur et par délégation
Le Directeur Académique Adjoint
des Services de l'Education Nationale
de Guyane

Didier CAURET

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 01/07/2026

Le Recteur de l'Académie de GUYANE

Le Recteur

Guillaume GELLÉ

Pour le Recteur et par délégation
Le Directeur Académique Adjoint
des Services de l'Education Nationale
de Guyane

Didier CAURET

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :
- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :
- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 73.83 %, la part des hommes est de 26.17 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 85 %, la part des hommes est de 15 %.